



Metz, le 23 MARS 2021
N° 501304 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Christian BAILLY,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : révision PLU – Verneuil-en-Halatte (60).

RÉFÉRENCE : lettre de consultation du 15 mars 2021.

Par correspondance en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Verneuil-en-Halatte.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'immeuble militaire dénommé « base aérienne 110 Creil » y est implanté.

De plus, ce ban communal est grevé par les servitudes suivantes :

- PT1 et PT2 relatives au centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome), approuvées par décret du 30 mai 1961 ;
- AR3 relative au dépôt d'armes et de munitions spéciales (DAMS) – zone d'alerte, approuvée par décret du 26 février 1974 (en cours d'abrogation).

Ces servitudes sont gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Creil - Base aérienne 110 – allée Maurice Choron – BP 78 - 60100 Creil ;

Aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme, mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le lieutenant-colonel **Alain GUENNOC**,
chef du bureau défense et sécurité



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 08 AVR. 2021
N° 501586 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Christian BAILLY,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Verneuil-en-Halatte (60) – PLU.

RÉFÉRENCE : lettre de consultation du 15 mars 2021.

Le présent courrier annule et remplace la lettre n° 501304/ARM/EMA/EMZD Metz/DADF/BSI/SSEU/NP du 23 mars 2021.

Par correspondance en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du PLU de Verneuil-en-Halatte, afin de les porter à la connaissance du maire.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'immeuble militaire dénommé "base aérienne 110 Creil" est implanté sur ce ban communal. Par ailleurs, ce dernier est grevé par les servitudes suivantes :

- PT1 – PT2 – centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome) – décret du 30 mai 1961 ;
- AR3 – dépôt d'armes et de munitions spéciales (DAMS) – zone d'alerte – décret du 26 février 1974 (en cours d'abrogation).

Elles sont gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Creil – base aérienne 110 – allée Maurice CHORON – BP 78 – 60100 CREIL.

En conséquence, je souhaite être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme et recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le commandant **Mickaël TITUS**,
chef du bureau prévention et maîtrise des risques.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDT 60.

COPIES :

- COMBdD Creil ;
- USID Creil.

